

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2005

PRESENTS : MM. BOYER –BRUEZ –WIART – LAUDE — FOULET– MERCIER - CUVILLIER - CARPENTIER – THUIN

MMes COQUART –BRANCAR T - - CACHEUX – DEREGNAUCOURT

ABSENTS EXCUSES : M LEROUGE - Mmes CATTIAUX

1°) Exposé de Melle Raphaëlle Cornut

Etudiante en 4^{ème} année d'école d'ingénieurs en agriculture, elle souhaite s'investir dans un projet le « 4L Trophy ». Cet événement étudiant, sportif et humanitaire se déroulera du 16 au 26 février 2006. Traversant la France, l'Espagne pour atteindre le Maroc (soit 6000 km au volant d'une 4L) ce rallye automobile a pour objectif l'apport, dans le relais UNICEF, de 25 tonnes de fournitures scolaires qui seront distribuées aux villages marocains. Cette manifestation aura des retombées médiatiques : presse écrite, télévision, Internet, radios, chaînes câblées.

Tout cela a un coût : 5 900 € par équipage, Melle Cornut sollicite une subvention de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer une subvention de 300 €.

2°) Exposé de M. Poyet, directeur de la régie du SIAN sur le SIDEN FRance :

Chaque membre du conseil municipal est en possession du rapport présenté.

3°) Fête de Noël à l'école publique Victor Hugo :

Avis favorable pour la représentation d'un spectacle de marionnettes qui aura lieu en la salle polyvalente le 13 décembre prochain. Coût : 770 €. Une participation financière au titre de l'aide à la musique, sera sollicitée auprès du Conseil Général. (33% du prix payé)

4°) Révision du prix de la location du local Grand rue :

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Mme Delannoy, propriétaire du local situé Grand rue, qui sollicite la révision du loyer annuel et ce à partir du 1^{er} janvier 2006.

Le loyer est fixé à 1 296€70 (1207€07 auparavant) conformément à l'indice du coût à la construction du 1^{er} trimestre 2005.

5°) Personnel communal :

Le maire donne lecture de divers courriers émanant du Ministre de l'emploi, du Ministre de la Fonction Publique, de la Préfecture et du Conseil Général du Pas de Calais, relatifs à la création de nouveaux contrats de travail et des aides financières s'y rapportant. Ces contrats se substituent aux contrats CES et CEC.

Le contrat d'avenir est un contrat de travail de droit privé, d'une grande souplesse dans sa durée (peut aller jusqu'à 24 mois, susceptible d'être prolongé un an, pour les plus de 60 ans, la durée maximale peut atteindre 60 mois). Il s'accompagne d'une obligation de formation.

La durée hebdomadaire de travail est de 26 heures avec une rémunération égale au SMIC (8€03 heure).

Public concerné : les bénéficiaires des minima sociaux (RMI, ASS, API et AAH) depuis plus de 6 mois dans les 12 derniers mois.

Coûts pour la commune : 66€ par mois pour le premier semestre, 152€ par mois pour le second semestre, 294€ par mois pour la deuxième année, soit une moyenne de 201€50 par mois sur deux ans.

L'embauche d'une personne sur un tel contrat pourrait parfaitement convenir pour aider l'employée titulaire à la cantine scolaire, le nettoyage de la nouvelle classe et de la salle polyvalente.

6°) Questions diverses :

- l'assemblée émet un avis favorable à l'organisation d'un concours des maisons fleuries pour 2006
- médaille de la famille française : Mme Jeanne-Marie FAILLE sera proposée
- information sur le contrat « Temps Libre » qui sera signé avec la CAF d'Arras le 7 novembre prochain.

Le Maire, Jean-Luc BOYER